

Les critères d'action communautaire autonome



Assemblée d'information et d'échange
sur la révision du PSOC

MONTRÉAL, LE 12 AVRIL 2018

Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec



Histoire :

Les caractéristiques de **l'action communautaire autonome** ont été définies pour la première fois lors de la première rencontre nationale du mouvement d'action communautaire autonome le **15 novembre 1996**, dans le cadre de **l'adoption des principes** d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome.

C'est le ***Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA)*** (alors sous le nom de *Comité aviseur de l'ACA*) qui a travaillé à l'élaboration de cette politique.

Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec



2001:

Adoption de la **Politique gouvernementale** – *l'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec*

Cette politique précise donc une **définition** de l'action communautaire autonome à partir de huit critères.

2004:

Un **Cadre de référence en matière d'action communautaire** qui précise des balises d'interprétation des critères de l'ACA



Les critères d'admissibilité au PSOC

À Montréal, aujourd'hui,
avant la révision du programme...

Programme de subvention des organismes communautaires (PSOC)



Critères d'admissibilité au PSOC

- Être un **OBNL** et être enregistré en vertu de la partie 3 de la Loi des compagnies (Québec)
- Et avoir un C.A. composé majoritairement de **personnes qui utilisent** les services de l'organisme ou qui sont **membres de la communauté** desservie
 - ...membres du territoire géographique ou des personnes concernées par la mission

Programme de subvention des organismes communautaires (PSOC)



Critères d'admissibilité au PSOC

- Le C.A. doit être composé d'au moins **3 personnes élues** par les membres lors d'une AGA
- Et le C.A. doit être **indépendant** du réseau public
 - ...Les personnes qui travaillent au sein du réseau public peuvent siéger à titre personnel seulement et ne peuvent pas être représentantes d'un établissement avec droit de vote.

Programme de subvention des organismes communautaires (PSOC)



Critères d'admissibilité au PSOC

- L'organisme œuvre dans la domaine de la santé et des services sociaux
 - Mission, telle que définie par la charte, est en lien avec les champs d'intervention généralement reconnus dans le domaine de la SSS
 - Les activités de l'organisme visent à prévenir ou réduire l'impact des problématiques sur les personnes ou favorisent la prise en charge collective de leur mieux-être



Critères d'admissibilité au PSOC

- L'organisme a été constitué à l'initiative de la communauté
- L'organisme a un fonctionnement démocratique favorisant l'implication des utilisateurs et utilisatrices

Programme de subvention des organismes communautaires (PSOC)



Critères d'admissibilité au PSOC

- Démontrer un enracinement dans la communauté
 - La mission de l'organisme est reconnue par les acteurs du milieu
 - ...qui collaborent à la réalisation de la mission de l'organisme
 - Et l'organisme s'implique dans sa communauté, son milieu, au sein des concertations

Programme de subvention des organismes communautaires (PSOC)



Critères d'admissibilité au PSOC

- Avoir son siège social sur l'île de Montréal
- Être constitué depuis 1 an (avoir des lettres patentes + assemblée de fondation)
- Œuvrer, réaliser sa mission depuis au moins 1 an dans la région de Montréal
- Desservir une majorité de population vivant à Montréal

Programme de subvention des organismes communautaires (PSOC)



Critères d'admissibilité au PSOC

- Respecter l'ensemble des lois du Québec qui sont applicables aux organismes communautaires, notamment la Charte des droits et libertés de la personne
- Ne pas avoir d'objets de charte ni d'activités axés prioritairement sur:
 - la tenue de colloques ou de congrès
 - la production de matériel didactique ou promotionnel
 - la réalisation d'activités de recherche
 - ...de cueillette et de distribution de fonds
 - ...de rénovation d'immeubles

Cadre de référence en matière d'action communautaire



Le Cadre de référence en matière d'action communautaire

précise les balises d'interprétation des **8 critères** de l'action communautaire autonome...

Action communautaire... 4 critères



1. Être un organisme à but non lucratif ou une coopérative créée à des fins sociales
2. Être enraciné dans la communauté
3. Entretenir une vie associative et démocratique
4. Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

Action communautaire autonome... 4 critères



5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
6. Avoir une mission sociale qui soit propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale
7. Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées
8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Les 8 critères de l'action communautaire autonome (*PSOC)

1. Être un organisme à but non lucratif*

2. Être enraciné dans la communauté*

- Inviter les membres à s'associer au développement de l'organisme (comités, groupes de travail, etc.)
- Représentativité au CA
- Concertation, partage de ressources, siéger au CA des autres org

3. Entretenir une vie associative et démocratique*

- Rechercher activement l'engagement des membres, participant.e.s
- Favoriser leur participation, utiliser divers outils de communication (bulletin, site internet, sessions de formation, etc.)
- Permettre aux membres d'exprimer leur point de vue (consultations, groupes de travail, etc.)

Les 8 critères de l'action communautaire autonome



4. Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations*

- Les membres du CA sont tou.te.s des membres de l'organisme
- Les membres et le CA déterminent la mission et les orientations et les décisions sont prises au sein d'instances démocratiques
- Les approches et pratiques sont déterminées par l'organisme (et non pas par un ordre professionnel, des politiques de l'État, etc.)

5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté*

- L'organisme est issu de la volonté des citoyen.ne.s
- Répondre aux besoins de la population, identifiés par la population
- Le mandat de l'organisme a été défini par les membres (ou la communauté) de façon démocratique

Les 8 critères de l'action communautaire autonome



6. Avoir une mission sociale qui soit propre à l'organisme et qui favorise la transformation sociale

- La mission est dans le champ de l'action sociale, du développement social et de la transformation sociale. Elle est axée sur des pratiques d'entraide et de prévention et sur des activités d'information, d'éducation populaire, de défense des droits
 - ✦ On remarque l'originalité et la spécificité des approches d'intervention
- On vise, tant sur le plan collectif qu'individuel:
 - ✦ L'appropriation des situations problématiques, la prise/reprise du pouvoir
 - ✦ ... avec des activités qui favorisent la capacité de tout.e.s à se prendre en charge
- On met en œuvre des moyens adaptés aux besoins de la population: des pratiques alternatives ou d'éducation populaire autonome
 - ✦ Sessions de formation, ateliers, groupes de discussion, etc.

Les 8 critères de l'action communautaire autonome



7. **Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges, axées sur la globalité des situations problématiques abordées**
- Avoir une approche comportant une dimension collective
 - ✦ Mobiliser les personnes visées autour d'enjeux collectifs
 - ✦ Travailler POUR et AVEC les gens du milieu
 - Mettre en pratique une approche globale d'intervention
 - ✦ ...qui tient compte du contexte économique, politique, culturel, social et environnemental
 - ✦ ...pour répondre aux besoins exprimés par les membres
 - ✦ Comment?
 - éducation et information sur les dossiers
 - élaboration d'interventions pour agir plus spécifiquement sur les causes des situations problématiques
 - élaboration d'outils
 - défense collective des droits en lien avec les problématiques (information, sensibilisation, éducation)
 - travailler en collaboration et en solidarité avec d'autres ressources du milieu

Les 8 critères de l'action communautaire autonome



8. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public*

- Être libre de déterminer la composition de son CA
- Un CA indépendant du réseau public et des bailleurs de fonds
- Les personnes (élues ou nommées) au CA sont indépendantes du réseau public

Les critères d'action communautaire autonome



- Rapport d'activités et la reddition de comptes
- Auto-évaluation?
- Faire le bilan avec les équipes et les CA
- Soutien de la part des regroupements régionaux

Ce qui se trouve dans la Convention PSOC 2015-2018



1. Avoir un statut d'organisme à but non lucratif;
2. Démontrer un enracinement dans la communauté;
3. Entretenir une vie associative et démocratique;
4. Être libre de déterminer sa mission, ses orientations, ainsi que ses approches et ses pratiques;
5. Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté;
6. Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public.

De plus, en cohérence avec la politique gouvernementale, **l'Organisme est invité à tendre vers ces critères:**

1. Poursuivre une mission sociale propre à l'Organisme et qui favorise la transformation sociale;
2. Faire preuve des pratiques citoyennes et d'approches larges axées sur la globalité de la problématique abordée.